



Compte-rendu CAPD du jeudi 1^{er} juin 2017



Les élues du SNUipp-FSU ont lu [leur déclaration préalable](#) dénonçant les conditions de préparation de la rentrée.

En réponse à leurs questionnements, l'Inspecteur d'Académie a informé la CAPD de la tenue d'un CTSD en juin pour répondre exclusivement à la question des CP allégés en REP+. Un groupe de travail le précèdera. Les dates seront précisées dans les jours qui viennent. Les scénarii pour cet aménagement en REP+ seront étudiés selon trois volets :

- un volet budgétaire avec une aide éventuelle du Ministère,
- un volet « ressources humaines » qui suppose une autre répartition des postes
- et l'observation des capacités des locaux scolaires à supporter cette nouvelle organisation des classes.

Deux écoles sur 12 seraient dans une situation délicate pour faire face à cette contrainte.

Au sujet des rythmes scolaires l'Inspecteur d'académie Philippe TIQUET a relativisé le pouvoir des maires en précisant que l'Education Nationale ne pourrait en aucun cas être un « simple exécutant dans cette affaire ». Pour revenir à 4 jours, l'accord du conseil d'école est nécessaire. L'AMF (association des Maires de France) s'est positionnée en soulignant la nécessité de ne rien bouleverser pour la rentrée 2017 et de n'envisager de nouvelles organisations que pour la rentrée 2018. L'Inspecteur d'académie suppose que dans le département il ne devrait pas y avoir plus d'une dizaine de municipalités qui choisissent de changer de rythme. Il a fait part toutefois de son inquiétude quant aux complexifications à venir pour les services si ces situations se multiplient (temps partiels, remplacements...). Le Conseil départemental devra également donner son avis par rapport à l'organisation des transports scolaires. Un décret national sur les rythmes est en attente.

Congés formation

Une durée maximale de 1 an peut être accordée. Le barème pris en compte est

- l'AGS au 31 décembre 2016
- et 3 points par année de demande successive avec limitation à 9 points.

Pour 16 demandes cette année (18 en 2016), 63 mois-formation sont à répartir. Ont été accordés :

- 5 départs pour congé-formation
- et un congé de 3 mois pour une collègue qui complète ainsi une formation antérieure.

Collègues retenues : Isabelle CHAMBON, Anouk DUPUY, Christine FREBOURG, Nathalie TINET, Laurence TRAPENARD et Gaëlle VIVANT.

Le SNUipp-FSU a réitéré sa demande que les congés formations puissent être attribués sur des périodes correspondant au temps réel de formation (souvent 10 mois sont suffisants), ce qui permettrait d'offrir, chaque année, au moins un départ supplémentaire.

Pour le moment, la réponse est négative au vu des difficultés que risque de rencontrer le département en termes de ressources humaines. L'Inspecteur d'académie a rappelé par ailleurs que dans le département, d'autres choix sont faits, et notamment que tous les temps partiels sont accordés.

Le SNUipp a insisté sur la nécessité pour la DSDEN à faciliter l'accès aux formations universitaires en psychologie afin de permettre aux professeurs des écoles l'accès aux fonctions de psychologues de l'éducation.

Accès au corps des PE pour les instituteurs

4 possibilités par liste d'aptitude

2 personnes ont fait la demande et seront donc intégrés par liste d'aptitude dans le corps des PE s'ils la maintiennent. Il s'agit de Bruno FALZON et de Dominique SAUVAT.

Il reste actuellement dans le Puy-de-Dôme, 31 instituteurs en activité.

Pour l'accès par concours interne, 2 candidats pour 2 places ont été reçus.

Bilan du mouvement

Près d'un collègue sur deux a obtenu sa mutation (49,25 % précisément)
24,57% restent sur leur poste et 26,18% sont sans affectation.

Il reste 78 postes vacants, dont 2 postes de maître G (Billom et La Monnerie-le-Montel) ainsi qu'un poste E à La Bourboule.

Les postes de ZIL d'Ambert (Henri Pourrat), Issoire (Pré Rond) et Riom (Pierre Brossolette) non pourvus, sont transformés en postes de brigade.

La CAPD est informée sur les points de bonifications qui ont été attribués :

- éloignement du domicile, 35 collègues concernés (contre 28 l'an dernier)
- médico-sociaux, 52 collègues concernés (47 en 2016)
- parents isolés, 21 collègues (19 en 2016)

Questions diverses posées par le SNUipp

Calendrier du mouvement

7 juin	Etude des demandes de temps partiels annualisés
16 juin	Publication de la liste des postes
Du 16 au 23 juin	Saisie des vœux
29 juin	Groupe de travail mouvement
30 juin	CAPD mouvement

Les demandes de participation exceptionnelle au second mouvement devront être exprimées au plus vite. Les organisations syndicales seront consultées.

Maîtres formateurs

Le SNUipp demande des informations sur le temps de décharge et l'organisation des modulations des maîtres formateurs. Dans le Puy de Dôme, le tiers temps de modulation sera attribué à tous les PEMF. Deux moyens (Titulaires départementaux) ont été attribués pour le permettre. Les modulateurs devraient effectuer deux modulations et un temps de complément de service dans l'école.

4 supports délocalisés seront possibles. Il sera tenu compte des postes déjà existants.

Le SNUipp-FSU demande que soit étudiée la possibilité de délocaliser des postes de PEMF en milieu rural. Yves LEON, IA adjoint, convient de l'intérêt d'avoir une réflexion sur ce sujet afin de disposer d'une véritable formation sur les classes à plusieurs niveaux et de se confronter à ce contexte particulier dans le cadre de la formation initiale.

CAPPEI

Le SNUipp demande que la mission de tuteur soit accessible à l'ensemble des collègues spécialisés intéressés et qu'une information claire soit adressée par l'administration à l'ensemble des collègues sur les procédures de candidatures.

Karim TOUAHMIA, IEN ASH, explique à la CAPD que les missions sont déterminées par les IEN, en accord avec les textes. Tous les enseignants spécialisés sont éligibles mais ce sont les IEN qui établiront la liste des tuteurs.

Enseignants spécialisés

Le SNUipp demande confirmation que les modifications d'ORS et régime indemnitaire (heures supplémentaires et indemnités cumulées) ne soient pas défavorables aux collègues concernés. L'IEN ASH répond qu'aucun enseignant ne devrait être lésé. Un arbitrage académique a été demandé en ce sens.

Remplacements des personnels spécialisés

Quelles réponses apporter en cas d'absence longue des personnels de RASED ?

L'administration répond qu'elle n'a pas les moyens d'assurer le remplacement de ces personnels.

Retraite

Les collègues de plus de 60 ans doivent contacter le service des pensions au rectorat pour faire le point sur leur situation.

Attente de réponse de l'administration à une demande

L'absence de réponse de l'administration à une demande d'autorisation (allègement de service, autorisation d'absence...) **constitue un refus**. Cependant, l'administration s'attache à toujours informer les collègues des suites données à leurs demandes.

Décharges de direction des petites écoles

Le SNUipp-FSU demande le respect du calendrier prévisionnel afin de permettre une anticipation du travail de direction et une bonne liaison pédagogique. L'administration répond que les directeurs d'école sont interrogés afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Frais déplacements AESH

Les AESH qui exercent sur plusieurs établissements doivent contacter leur gestionnaire afin d'être défrayés.

Ineat - Exeat

175 demandes d'ineat ont été constituées dont

→ 67 hors académie

→ et 108 de l'académie (93 de Allier, 14 du Cantal et une de la Haute-Loire)

L'Inspecteur d'académie explique que le département étudie d'abord les demandes pour rapprochement de conjoints, puis les demandes pour convenances personnelles, en tenant compte de l'antériorité de la demande et du barème en cas d'égalité.

Appel à candidature

ULE Centre pénitentiaire de RIOM	6 candidats	Hélène GILLIET	Nomination à TP (Affectation provisoire à l'année)
----------------------------------	-------------	----------------	---

Promotion à la Hors classe

280 promotions possibles au niveau académique au 1^{er} septembre 2017, soit 134 places pour le Puy-de-Dôme.



SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr

SNU*ipp* - FSU